

DROIT INTERNATIONAL PRIVE SPECIAL

Plan de cours (Tome 2)

PARTIE II. LES OBLIGATIONS PERSONNELLES ET FAMILIALES

SECTION 1. L'INDIVIDU

I. Le nom

- A. D'une approche conflictualiste en droit français
 - 1. Des fonctions du nom
 - 2. Le facteur de rattachement retenu
 - a. Attribution du nom par filiation
 - b. Attribution du nom par mariage
 - c. Approche actuelle
- B. A une approche fondée sur la reconnaissance en droit de l'Union européenne

II. Le genre

- A. Évolution du droit français
 - 1. En droit interne
 - 2. En droit international privé
- B. La reconnaissance du changement de genre
 - 1. Une reconnaissance fondée sur la citoyenneté européenne et la liberté de circulation
 - 2. La solution s'agissant de la modification du sexe à l'état civil

SECTION 2. LE COUPLE

I. L'union

- A. Le mariage
 - 1. La loi applicable à la formation du mariage
 - a. Le mariage célébré en France
 - b. La reconnaissance en France d'un mariage célébré à l'étranger
 - 2. La loi applicable aux effets du mariage
- B. L'union civile ou les partenariats enregistrés
 - 1. La loi applicable à un PACS conclu en France
 - a. La loi applicable au PACS
 - b. Le domaine de la loi applicable
 - 2. La loi applicable aux effets patrimoniaux des partenariats enregistrés en droit de l'Union européenne

II. La désunion

- A. La compétence juridictionnelle en matière de divorce
 - 1. En droit de l'Union européenne
 - a. Applicabilité du Règlement Bruxelles II ter :
 - b. Application du Règlement de Bruxelles ter
 - 2. En droit international privé commun

- B. La loi applicable à un divorce
 - a. Applicabilité du Règlement Rome III
 - b. Application du Règlement Rome III
- C. La reconnaissance d'une décision étrangère
 - 1. En droit de l'Union européenne
 - a. Le principe : la reconnaissance de plein droit
 - b. L'exception : les motifs de non-reconnaissance
 - 2. En droit international privé commun
 - a. Le principe : la reconnaissance de plein droit des décisions étrangères rendues en matière d'état des personnes
 - b. Le tempérament : la nécessité d'un exequatur
 - c. Le cas des répudiations

SECTION 3. L'ENFANT

I. La filiation biologique

- 1. La règle générale de l'article 311-14 du Code civil
- 2. Les règles spéciales

II. La filiation non-biologique

- 1. L'adoption
 - a. La loi applicable à la filiation internationale
 - b. La reconnaissance d'une décision d'adoption prononcée à l'étranger
- 2. La filiation établie par convention de mère porteuse
 - a. L'interdiction en droit interne
 - b. La reconnaissance en droit international privé